

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt Octobre à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, LUCAS, DEROUET, MENEAU, SAMPEDRO, BORNE, DELAGE, DELANNOY, RIGARD, BOBIN, GUYOMARCH, POMMIER, BLANCHARD

Absents : Mmes CORNET, SALLÉ (excusées)

Pouvoir de Mme CORNET à M. POMMIER

Date de convocation : 12/10/2017

Objet : Fonds concours Comcom pour école
Demande subvention Pays pour école
Autorisation programme pour école
Questions diverses

PROBLEME DE VITESSE

Monsieur le Maire signale que 2 administrés se plaignent de la vitesse excessive dans la rue de Mont et dans la rue du Guévier. Le Conseil Municipal étudiera ce qu'il est possible de faire pour y remédier.

REUNION APACVN

L'association a demandé à rencontrer la mairie pour évoquer divers problèmes :

- Problème des odeurs et des mouches par le Domaine de l'Orme
- Problème de nuisances sonores à l'R' de Loisirs : Il a été répondu qu'une clause concernant la diminution du volume sonore lors des locations a été insérée dans le règlement.
- Antenne téléphonique, qu'en est-il ? Une convention va être signée, nous attendons le document
- Vitesse route de Viglain : à priori problème dû aux clients du Paintball
- Entretien des fossés : sur la route de Viglain, beaucoup de canettes et de détritux, et ce sont les riverains qui sont obligés de nettoyer
- Ecole
- Gens du voyage : que faire pour les empêcher de passer. A voir pour demander devis pour établir une clôture le long de la route de Sigloy + portail + fossé à creuser le long du chemin entre la maison de M. PIEPLAT et le tennis.
- Carrière : une réunion de la CLCS aura lieu fin Novembre début Décembre. Une invitation sera à faire à l'Association dès que l'on aura la date exacte.

BULLETIN ANNUEL

M. FOURNIER signale que Blandine ne pourra pas s'occuper du bulletin annuel, compte tenu du travail à effectuer pour le syndicat des eaux avec la mensualisation. Voir avec l'imprimerie centrale pour la mise en page. Il faudra relancer les associations pour les textes et les photos.

M. FOURNIER signale que le P'tit Neuvy a été très apprécié.

Voir pour réaliser une page sur Rénato qui propose de nouveaux services.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les employées du restaurant scolaire demandent l'achat d'une table inox pour mettre dans la cuisine. Des devis seront demandés

DECORATIONS NOEL

Monsieur DEROUET précise qu'il fabriquera un chalet en bois. Des devis seront demandés à ISI ELEC pour la fourniture et la mise en place de 5 décorations en traversée de route. Il faudra réserver un camion nacelle pour la pose des décorations.

ANTENNE TELEPHONIQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec ORANGE pour l'installation d'une antenne téléphonique à l'entrée de la zone d'activités

ATTRIBUTION COMPENSATION COMCOM

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de la Communauté de Communes, signalant que le montant de l'attribution de compensation versé à la commune se chiffre à 89 874.00 € annuel. Le versement se fera par douzième de Janvier à Décembre : soit 7 489.50 € ; Ce nouveau montant s'appliquera dès le mois d'Octobre.

Le montant initial attribué à la commune était de 15 584.00 €, actuellement nous avons reçu 11 682.00€, une régularisation de 55 723.50 € s'effectuera sur Octobre 2017.

EMPLOYE COMMUNAL

M. FOURNIER signale que M. BLONDEAU Christophe a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2017. Le Conseil accepte de lui attribuer une IAT de 37.89 € par mois.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal accepte de verser au receveur municipal l'indemnité de conseil au taux maximum, pas d'indemnité de budget.

0 PESTICIDE

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour les désherbeurs thermiques (mêmes prix : 2 748 €+ Formation aux agents. A voir pour achat sur budget 2018

ACCEPTATION DE DONNS

Le Conseil Municipal accepte les dons suivants :

- Graines de Gaulois pour un montant de 719 € (pour le repas champêtre du 14 Juillet pris en charge par la commune à la place de l'Association)
- Mme BOBIN pour un montant de 911 € pour aider les associations communales
- LIGERIENNE GRANULATS pour un montant de 3 360 € pour aider les associations communales

DEMANDE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi du fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully concernant la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle, pour un montant de 200 000 €, réparti de la façon suivante :

- Avance de 100 000 € pour décembre 2017
- Solde de 100 000 € courant 2018

DEMANDE DE SUBVENTION PAYS SOLOGNE VAL SUD

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention du Pays Sologne Val Sud, dans le cadre du Plan Isolation bâtiments publics, au taux de 50 %, concernant la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle, pour un montant de 25 000.00 €.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,
VU l'article L 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
VU le décret n° 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
VU l'instruction de la M14,
Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Le vote de l'autorisation de programme par le conseil municipal est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ; En effet, ils sont votés chaque année et constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1^{er} Janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 Décembre de l'année, des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle ayant un caractère pluriannuel, au titre d'une autorisation de programme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant la programmation des travaux sur 2017-2019,
Considérant qu'il serait inutile de contracter immédiatement un emprunt, au vu du peu de travaux effectués pour l'année 2017,
Considérant les résultats d'analyse de l'appel d'offres des travaux,
Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
2017-01	Réhabilitation et extension de	1 030 332.29 €	200 000.00 €	625 000.00 €	205 332.29 €

	l'école maternelle				
--	-----------------------	--	--	--	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus

TRAVAUX ECOLE

Les travaux de l'école démarrent début de semaine prochaine avec l'arrachage de la haie et la démolition du préfabriqué.

L'accès à la maternelle se fera par la salle polyvalente et l'accès des primaires par la rue des Ecoles. Prévoir un chemin d'accès dans le champ, le long de chez M. Mme GUERIN jusqu'à la Départementale. Cet accès devra être opérationnel pour la rentrée du 6 Novembre.

REUNION CLIS

M. FOURNIER informe le Conseil qu'il est convoqué à la Mairie d'OUZOUER SUR LOIRE pour une visite des locaux de la classe d'insertion. Un élève de notre commune y sera accueilli, et une discussion sur la participation financière de la commune sera ensuite discutée.

QUESTIONS DIVERSES

- **M. SAMPEDRO** : Signale que le poteau EDF sur la route de Sigloy n'est toujours pas réparé. Le nécessaire a été fait auprès d'ORANGE. Un rappel leur sera envoyé.
Bilan fête villageoise ? Une réunion est programmée le 7 Novembre
Carreaux de l'école vandalisés : Ou en est-on ?
- **M. LUCAS** : Signale qu'il a prévu une réunion de la commission périscolaire pour rassurer le personnel sur les accès à l'école pendant les travaux.
L'élection des parents d'élèves a eu lieu le 13 Octobre. Toute la liste est passée.
SICTOM : le permis de construire de la déchetterie de Vienne en Val est accepté. Le coût est de 650 000.00 €, mais celle de TIGY sera supprimée.
- **M. DEROUET** : Une réunion avec la gendarmerie sur le thème des voisins vigilants aura lieu le 25 Novembre à 10 Heures à la Maison des Associations
- **M. DELAGE** : Signale la dégradation des barrières du bassin de rétention d'eau dans la rue du Trésor Celte, ainsi que celle du boîtier électrique de l'éclairage public (les enfants jouent au foot dans la rue et envoient le ballon sur le boîtier)
- **M. DELANNOY** : Est-ce que l'arrêt des TAP est acté pour la rentrée ? M. LUCAS signale que le sondage fait par les parents d'élèves se termine aujourd'hui et que nous n'avons donc pas encore les réponses. M. FOURNIER lui répond que l'Inspecteur d'Académie a signalé que la Commune est seule décisionnaire du fait que nous sommes passés à la semaine de 4 jours et que notre PEDT est donc caduc. En conséquence, les TAP seront arrêtés à la rentrée.
- **Mme BORNE** : Informe le conseil que lors de leur week-end rando dans le Perche, elle a vu une décoration florale dans la commune avec des vieux vélos. A voir éventuellement
- **Mme RIGARD** : Pour la mensualisation de l'eau, peut-on toujours transmettre la demande, bien que l'envoi par la mairie ait été fait après la date limite ? Réponse OUI

- Mme BOBIN : Signale qu'il y a toujours des camions qui stationnent devant chez elle sur la voie piétonne et que cela est dangereux, pas de visibilité. A voir pour des panneaux interdiction de stationner + arrêté municipal transmis à la gendarmerie pour verbalisation.
La vitesse est de nouveau excessive sur la RD. M. FOURNIER précise que la gendarmerie va installer régulièrement des radars.
Est-il possible d'inviter les deux nouveaux employés afin de les présenter au Conseil. Réponse OUI à faire au prochain conseil.
- Mme BLANCHARD : Est-il possible d'organiser des retrouvailles pour les jeunes de l'âge de son fils, qui avaient appréciés de se retrouver lors de la cérémonie de citoyenneté ? Réponse OUI
- Mme GUYOMARCH : est-il possible de fermer les barrières de la Maison des Association pour empêcher les jeunes de faire du gymkhana sur les marches ?
Qui va gérer les plantations de fleurs ? Réponse : Gaëtan avec les conseils de Michel
- M. MENEAU : Quand l'enrobé sera-t-il refait sur la tranchée à l'entrée de la maison des Associations ? M. FOURNIER signale qu'il a rendez-vous le 10 Novembre avec M. NEYRAT et qu'il lui en parlera.
Est-il possible de faire quelque chose pour le site Facebook mis en place par des personnes de la communes, qui était initialement prévu pour de l'entraide et qui devient un lieu de récriminations de plus en plus désagréables. Voir s'il est possible de prendre rendez-vous avec la responsable de ce site.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au Vendredi 24 Novembre 2017 à 19 Heures.

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers